

DECLARATION DES PERFORMANCES

N°

02	13	02	01	100	0	000730	1017
----	----	----	----	-----	---	--------	------

1. Référence du produit

Code d'identification unique du produit type

Cimfluid 231

2. N° d'identification

Numéro de type, de lot ou de série ou tout autre élément permettant l'identification du produit de construction, conformément à l'article 11, §4 :

Voir emballage

3. Usages

Usage ou usages prévus du produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant :

Superplastifiant/haut réducteur d'eau

Adjuvant qui, sans modifier la consistance, permet de réduire fortement la teneur en eau d'un béton donné, ou qui, sans modifier la teneur en eau, en augmente considérablement l'affaissement/l'étalement, ou qui produit les deux effets à la fois

4. Contact

Nom, raison sociale ou marque déposée et adresse de contact du fabricant, conformément à l'article 11, §5:

Sika France S.A.S.
84 rue Edouard Vaillant
93350 Le Bourget
www.sika.fr

5. Mandataire

Le cas échéant, nom et adresse de contact du mandataire dont le mandat couvre les tâches visées à l'article 12, §2:

Non applicable

6. Système d'attestation de conformité

Le ou les systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction, conformément à l'annexe V:

Système 2+

7. Organisme notifié (hEN)

Nom et numéro d'identification de l'organisme notifié :

Le CERIB, organisme notifié n°1164, a délivré le certificat de conformité du contrôle de la production

8. Organisme notifié (ETA)

Nom et numéro d'identification de l'organisme d'évaluation technique Européenne

Non applicable

Declaration des Performances



9. Performances déclarées

Caractéristiques essentielles	Performances	Spécifications techniques harmonisées
Teneur en ions chlorure	≤ 0,1%	EN 934-1 :2008
Teneur en alcalins	≤ 5,3%	
Effet sur la corrosion	PND***	
Réduction d'eau	BA* ≥ 12% du BT**	EN 934-2:2009+A1:2012
Résistance à la compression	Fonction Haut réducteur d'eau : - à 1 jour, BA* ≥ à 140% du BT** - à 28 jours, BA* ≥ 115% du BT** Fonction Superplastifiant : - à 28 jours, BA* ≥ 90% du BT**	
Teneur en air du béton frais	BA* ≤ BT** +2% en volume	
Augmentation de la consistance	Fonction Superplastifiant : - affaissement du BA* ≥ 120 mm à celui du BT** - étalement du BA* ≥ 160 mm à celui du BT**	
Maintien de la consistance	Fonction Superplastifiant : Après 30 minutes, consistance du BA* ≥ à consistance initiale du BT**	
Substances dangereuses	Voir Fiche de Données de Sécurité (FDS)	

*BA : Béton Adjuvanté - **BT : Béton Témoin - ***PND : Performance Non Déterminée

10. Déclaration

Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 9. La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.

Signé pour le fabricant et en son nom par :

Claude LEFUR
 Directeur Activité Adjuvants et Additifs

Alfred RECHSTEINER
 Directeur Général Sika France

Paris, le 15 juin 2013



Environnement, Santé et Sécurité (REACH)

Une fiche de donnée de sécurité est établie pour ce produit conformément à l'article 31 du règlement REACH. Elle est disponible sur le site www.quickfds.fr et sur www.sika.fr.

Mentions légales :

Les informations sur la présente déclaration des performances sont fournies en toute bonne foi et se fondent sur la connaissance et l'expérience que la Société SIKA a acquises à ce jour de ses produits lorsqu'ils ont été convenablement stockés, manipulés et appliqués dans des conditions normales. En pratique, les différences entre matériaux, substrats et conditions spécifiques sur site sont telles que ces informations ou toute recommandation écrite ou conseil donné n'impliquent aucune garantie de qualité marchande autre que la garantie légale contre les vices cachés. Nos services commerciaux sont à votre disposition pour toute précision complémentaire. Notre responsabilité ne saurait d'aucune manière être engagée dans l'hypothèse d'une application non conforme à nos renseignements. Les droits de propriété détenus par des tiers doivent impérativement être respectés. Toutes les commandes sont acceptées sous réserve de nos Conditions de Vente et de Livraison en vigueur. Les utilisateurs doivent impérativement consulter la version la plus récente de la notice correspondant au produit concerné, qui leur sera remise sur demande.

